

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2016: LES OUBLIES.

Un incident s'est produit lors de ces dernières élections professionnelles 2016 : nous avons été informés tardivement de l'existence d'une caisse de votes par correspondance restée à La Poste de Saint-Priest.



Les faits :

Le 10 Mars : Elections

Le 11 Mars : Publication des résultats

Le 21 Mars : Les PV des élections (Cerfa) ont été validés par toutes les OS et enregistrés par l'Administration (Direccte)

Le 23 Mars : La Poste a informé la direction qu'une boîte contenant 118 bulletins CE et 115 bulletins DP avait été oubliée au centre de tri. Cette boîte était dans une salle sécurisée.

La direction a informé les Délégués Syndicaux de chaque OS.

La direction et les OS se rendent à la poste avec un huissier pour sceller la boîte.

Les OS demandent une réunion pour statuer sur la situation.

Le 25 Mars : réunion OS / Direction pour information et 1^{ère} analyse:

Scénario 1 = Intégration des bulletins non parvenus et proclamation de nouveaux résultats près d'un mois après la publication des premiers. La direction posera la question de la validité à l'Administration (Direccte) et informera les OS.

Scénario 2 = Nouvelles élections au plus tôt le 4^{ème} trimestre 2016 avec un nouveau protocole électoral et des conséquences importantes: recalcul du nombre de mandats en tenant compte de la baisse des effectifs, invalidation des mandats pour une durée inconnue, fort risque d'une baisse de participation, coût d'organisation de nouvelles élections (la Direction n'y est pas favorable).

Scénario 3 = Non intégration des bulletins de vote. C'est la solution qui est conforme à la loi et au protocole électoral mais qui ne tient pas compte de la voix de ces 118 électeurs.

Le 29 Mars : 2^{ème} réunion OS / Direction

Scénario 1 = Réponse de la Direccte = il est possible de compter les bulletins non parvenus et de publier puis de valider de nouveaux résultats s'il y a un accord unanime entre la Direction et toutes les OS.

Scénario 2 et Scénario 3 = rien de nouveau

Position de la CGT :

La CGT est **pour** l'intégration des bulletins de votes non parvenus dans le résultat des élections professionnelles 2016 par rapport à des considérations morales et démocratiques. Il nous paraît inconcevable de ne pas prendre en compte des votes de salariés valablement exprimés car envoyés dans le respect des délais et des procédures. Cependant, cette intégration a posteriori de bulletins de vote soulève des questions quant à la régularité des élections.

Tout d'abord, la Direction dit avoir eu un accord de la Direccte par téléphone sur l'intégration de ces bulletins. Mais cet accord n'a fait l'objet d'aucun écrit formel.

Les procédures électorales sont régies par le Code du Travail et sont encadrées par un protocole électoral conclu entre les OS et la Direction. Les PV d'élections (cerfa) avaient déjà été validés et envoyés à la Direccte quand cette affaire de bulletins non parvenus a vu le jour. Le fait d'intégrer maintenant ces bulletins constitue une irrégularité par rapport à la loi et au protocole électoral. Il en découle un risque de contestation des élections professionnelles 2016 devant les Tribunaux et de facto un risque d'annulation des élections.

La CGT demande à ce que les modalités de dépouillement et d'intégration de ces bulletins de vote soient clairement définies au préalable afin de garantir l'anonymat de ces votes.